Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260605-15STATUT-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 13
. votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : BRENEOL Carine, MOULLEC Xavier.

Secrétaire : PERON Marie-Hélène.

15- Modification des statuts de la Communauté de Communes Cap-Sizun-Pointe du Raz.

En 2023, la Communauté de Communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz a fixé le cap de ses politiques publiques pour les dix ans à venir en promulguant le projet de territoire. Les premiers mois de mise en œuvre du projet ont notamment permis l'engagement de démarches majeures pour l'avenir du territoire.

La Communauté de Commune du Cap-Sizun et de la Pointe du Raz a proposé de modifier la composition du bureau communautaire et d'installer la conférence des Maires lors du renouvellement des conseils municipaux et communautaires en 2026.

Le nouveau bureau installé, il a été décidé qu'il soit désormais constitué d'un Président, de 6 vice-présidents et de 2 conseillers délégués.

Conformément à l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI dont le bureau communautaire n'intègre pas l'ensemble des maires des communes membres, la conférence des maires est une instance obligatoire. Il s'agit ainsi d'une instance d'orientation consultative et stratégique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **n'approuve pas et rejette** la réécriture des statuts de la Communautés de Communes Cap-Sizun-Pointe du Raz, annexés à la présente délibération avec 9 votes contre, 2 votes pour et 2 abstentions.

Fait et délibéré à Mahalon, le 05 juin 2026
A Mahalon, le 09 juin 2026

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)